

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité-Dignité-Travail



**COMMUNICATION DE SON EXCELLENCE,
MONSIEUR LE MINISTRE DE LA DEFENSE
NATIONALE ET DE LA RECONSTRUCTION DE
L'ARMEE.**



**L'OCCASION DE LA 13^e CONFERENCE DES ÉTATS
PARTIES A LA CONVENTION SUR LES ARMES A SOUS-
MUNITIONS DE GENEVE.**

Du 16 au 20 Septembre 2025

- **Monsieur le président de la Conférence ;**
- **Excellences, Mesdames et Messieurs ;**
- **Mesdames et Messieurs des délégations ici présentes ;**
- **Distingués Invités, en vos rangs, grades et qualités respectifs.**

C'est un grand honneur pour moi, aujourd'hui, de prendre la parole devant tous ces participants et vos invités, et surtout une fierté de m'exprimer sur la situation des engins explosifs improvisés (EEI) et des restes d'engins de guerres (REG) en République centrafricaine.

Je voudrais tout d'abord, au nom de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef suprême des Armées, le Professeur Faustin Archange TOUADERA, du Gouvernement et du peuple centrafricains, adresser nos sincères remerciements au Président de cette 13^e Conférence des États parties pour son invitation, pour la qualité de l'organisation de cette importante rencontre, ainsi que pour l'appui apporté à la participation de notre délégation.

La République Centrafricaine, à l'instar des autres Parties signataires, demeure résolument engagée dans la promotion de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans le monde. Cet engagement s'inscrit dans la Vision politique et l'engagement ferme du Président de la République de contribuer activement à un monde plus sûr, fondé sur les valeurs du multilatéralisme et des Conventions internationales de désarmement.

Dans ce cadre, notre pays a pris plusieurs engagements majeurs :

- La ratification de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, le 8 novembre 2002 ;
- La signature, dès 2008, de la Convention sur les armes à sous-munitions, dont la procédure de ratification sera prochainement lancée par le Gouvernement ;
- L'adhésion à la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2016 ;
- Et l'adoption, en 2022, de la Déclaration politique sur l'utilisation des armes explosives en zones peuplées.

Cet arsenal juridique témoigne de manière éloquente de notre engagement constant en faveur des droits humains et de la construction d'un monde plus sûr.

Excellences, Mesdames et Messieurs, Distingués invités ;

Ces dernières décennies, la République Centrafricaine a traversé des crises et conflits internes particulièrement violents. Ces épreuves ont lourdement pesé sur la stabilité nationale, entravé le développement socio-économique, et laissé derrière elles un héritage dramatique, dont la contamination de notre territoire par des engins explosifs improvisés, des mines antipersonnel et antichars, ainsi que de nombreux restes explosifs de guerre.

Depuis 2020, cette recrudescence de la présence des engins explosifs improvisés (EEI) et des restes d'engins de guerres (REG), a accru cette menace. Plus de 290 incidents liés aux engins explosifs ont été recensés dans notre pays et ont provoqué plus de 270 victimes, dont près de 70 % sont des civils.

Ces chiffres illustrent de la gravité de la menace qui pèse sur nos populations et sur nos perspectives de relèvement et de développement. Car ce nouveau phénomène empêche non seulement la libre circulation de la population civile, mais freine également l'exécution des missions régaliennes des Forces de Défense et de Sécurité dans les zones affectées.

S'agissant des armes à sous-munitions, je souhaite réaffirmer que la République Centrafricaine ne possède pas, n'utilise pas et ne fabrique pas ce type d'armement. Consciente de la gravité des conséquences humanitaires que ces armes engendrent, le Gouvernement centrafricain confirme son engagement à ratifier, dans les meilleurs délais, la Convention sur les armes à sous-munitions.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer la profonde gratitude du Gouvernement centrafricain aux Nations Unies, en particulier à la MINUSCA, pour leur appui constant à la consolidation de la paix dans notre pays. Je tiens à mettre en relief le rôle majeur et dynamique de

l'UNMAS, dont l'action en faveur du renforcement des capacités nationales et son implication opérationnelle sur le terrain contribuent directement à sauver des vies humaines et à soutenir les efforts de reconstruction et de développement.

En outre, afin de nous conformer aux standards internationaux, je vous annonce solennellement que l'Autorité Nationale de Lutte Anti-Mines (ANLAM), chargée de la mise en œuvre des décisions politiques, stratégiques et réglementaires relatifs aux mines et engins explosifs, a été mise en place par Décret présidentielle du 4 septembre 2025 en République Centrafricaine. La Nomination prochaine du Coordonnateur National de l'autorité Nationale de Lutte Antimines clarifiera les missions et les responsabilités des différents composantes en vue de permettre à cet organe de disposer des bonnes pratiques et expériences accumulées par le service de lutte anti-mines des Nations-Unies (UNMAS).

Excellences, Mesdames et Messieurs, Distingués invités ;

La République Centrafricaine est aujourd'hui à un tournant décisif de son histoire. Notre peuple aspire à une paix durable, à la sécurité et à un développement inclusif. Pour cela, nous avons besoin de la solidarité et du soutien constants de la communauté internationale.

C'est pourquoi j'adresse, en ce lieu solennel, un appel pressant à l'ensemble des partenaires internationaux afin qu'ils puissent continuer d'appuyer la République Centrafricaine dans sa lutte contre les mines et les restes explosifs de guerre. Cet appui est indispensable pour restaurer la sécurité, protéger les civils, favoriser la réconciliation nationale et permettre à notre pays de bâtir un avenir stable et prospère.

Pour terminer, au nom du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, je vous remercie une fois encore et je vous rassure de notre disponibilité à œuvrer ensemble avec tous les partenaires.

Je vous remercie de votre aimable attention.